

*Initiatives parlementaires*

autres membres du comité. Pourquoi pas être frustrés ou être résignés en face de ce genre de gouvernement!

[Traduction]

Ce matin, dans sa conclusion désinvolte, la ministre a notamment mentionné que la mesure législative serait conforme à la Charte des droits et libertés, ce qui est nécessaire, et que des programmes de formation seraient créés. J'aimerais avoir plus de temps pour expliquer comment les régions rurales réagissent à l'annonce de ces crédits réservés à la formation, à cette farce. Des régions entières du pays ne pourront pas avoir recours aux dispositions concernant la formation parce que le secteur privé y est pratiquement inexistant. Donc les ruraux n'auront plus droit aux fonds et, en plus, la norme d'admissibilité sera élevée dans leur cas. Dans les régions mêmes où les besoins sont les plus grands, les chômeurs n'auront droit ni aux prestations ni à la formation.

**M. le vice-président:** Le député pourra terminer son intervention lundi, s'il le désire.

[Français]

J'ai reçu du député de Notre-Dame-de-Grâces (M. Allmand) un avis écrit m'informant qu'il est incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, le vendredi 3 novembre 1989. Comme il n'a pas été possible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de positions sur la liste de priorité, je donne ordre au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés serait donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant ladite heure.

[Traduction]

Puisqu'il est 17 heures, nous passons à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE

## LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

**M. Ray Funk (Prince-Albert-Churchill River)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de favoriser et de susciter l'investissement en milieu communautaire et les initiatives en matière d'emploi par l'intermédiaire des coopératives de travailleurs en milieu communautaire, des sociétés de développement communautaire, des conseils régionaux, des petites entreprises et exploitations agricoles et des gouvernements municipaux.

—Monsieur le Président, j'apprécie énormément la possibilité donnée aux simples députés de présenter une motion à leurs pairs pour qu'ils déterminent si elle a suffisamment de valeur pour justifier que l'on essaie de faire un consensus et que chaque député soit appelé à se prononcer.

Je commence en reprenant certains commentaires que j'ai émis lorsque ma motion a été examinée par le comité qui décide si les motions feront l'objet d'un vote et auront droit à cinq heures de débat. Les discussions devant ce comité ont été très enrichissantes pour moi. Je comprends également que la motion d'un autre député ait volé la vedette à la mienne, mais il reste que les membres du comité ont été vivement intéressés par ma proposition.

À mon avis, ma motion devrait faire l'objet d'un vote et justifierait un débat de cinq heures pour cinq raisons que je vous énumère maintenant. Premièrement, les discussions économiques sont souvent très stériles à la Chambre, car elles se résument souvent à opposer l'optique d'un gouvernement fort à celle d'une libre entreprise déchaînée telles qu'elles sont habituellement perçues par le camp adverse. Énormément de nuances et d'options possibles ne sont jamais abordées dans ce genre de débat polarisé.

Deuxièmement, ce que je décris dans cette motion a une portée nationale. Il y a des coopératives et des